



**DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE  
POUR RENOVATION DE MAISON ANCIENNES**

de plus de 100 ans situées dans le périmètre intra-muros

**COMPOSITION DU DOSSIER** à faire parvenir en mairie impérativement avant le début des travaux :

- demande de subvention à adresser à Madame le Maire de la Ville de BERGHEIM  
Mairie - 3 place du Dr Walter  
68750 BERGHEIM
- devis descriptifs et estimatifs des travaux
- photographies de l'état avant travaux
- notice historique
- copie de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France ou références du dossier d'urbanisme
- dernier avis d'imposition sur le revenu

Pièces à fournir à la fin des travaux :

- factures
- vues photographiques après travaux
- RIB

**TRAVAUX SUBVENTIONNABLES** (D.C.M. du 27/4/2011)

respectant les dispositions de l'arrêté d'autorisation d'urbanisme (PC, PD, DP...) et conformes à l'avis des Architectes des Bâtiments de France :

- Réfection de la toiture en tuiles plates terre cuite traditionnelle (Biberschwanz)
- Mise à jour et restauration du colombage sous crépi
- Restauration de pierres de taille
- Réfection des façades (piquage du crépi et des enduits)
- Travaux connexes : renforcement de la charpente pour la pose de tuiles Biberschwanz, travaux de zinguerie, menuiseries extérieures en bois

**CRITERES DE CALCUL DU MONTANT DE LA SUBVENTION**

Revenu fiscal de référence annuel du demandeur	Taux	Montant maximum des travaux subventionnables	Montant plafond de la subvention (1)
- de 30 000 €	15 %	17 000 €	2 550 €
entre 30 000 et 45 000 €	10 %	17 000 €	1 700 €
+ de 45 000 €	5 %	17 000 €	850 €

(1) tous les 10 ans pour une même maison quelque soit la nature des travaux.